

Ministère de l'Industrie et
de l'Artisanat

- Correspondance

- Télégramme

241871987 - 2411011987

59 Pages 11 docs

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 75 KIGALI

Kigali, le 24/10/1987

N° 2517 /08/02/87

28/20/87
Vu
M. Mat
M. Mat
Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

A traiter par
Date entrée : *27-10-87*
N° Classement : *21163/87*

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport d'une mission que je viens d'effectuer à Addis Abeba où j'ai participé à la réunion extraordinaire des Ministres Africains de l'Industrie préparatoire à l'ONU II.

Cette réunion spéciale de la Conférence des Ministres africains de l'industrie, organisée dans le cadre de la préparation de la deuxième conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle s'est tenue successivement les 16 et 17/10/1987 sous l'égide du Secrétariat conjoint ONUDI-CEA et les 18 et 19/10/1987 sous l'égide de l'OUA.

Le but de cette réunion était d'examiner le Mémoire de l'Afrique portant sur les questions figurant à l'ordre du jour de l'ONU II prévue à Bangkok, Thaïland, du 9 au 13 Novembre 1987.

Cette réunion spéciale a été tenue en application de la résolution I (VIII) de la huitième conférence des Ministres africains de l'Industrie qui a eu lieu à Bujumbura (Burundi) en septembre 1986, laquelle résolution avait recommandé qu'une session spéciale de la conférence des Ministres, précédée de celle du comité intergouvernemental plénier d'experts, se tienne en vue d'élaborer une position commune africaine pour la 2ème Conférence Générale de l'ONU II. En outre, cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la Résolution Cm/Res. 1109 (XLVI) adoptée par la 46ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA qui a identifié les questions d'intérêt pour l'Afrique en matière industrielle devant être examinées par la réunion préparatoire à l'ONU II.

Le mémoire sur le développement industriel auto-entretenu en Afrique adopté par la réunion extraordinaire de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie préparatoire à la deuxième session régulière de la Conférence Générale de l'ONU II contient les points suivants qui font partie intégrante de l'ordre du jour de la Conférence de Bangkok. Ce mémoire est repris in extenso à l'annexe du présent rapport.

- Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- Rôle de l'ONU II dans la restructuration et la relance des industries africaines;

- Développement des ressources humaines et des capacités technologiques pour le développement industriel;
- Financement industriel en Afrique et contribution de la dette extérieure africaine dans l'industrialisation du continent;
- L'Afrique et le système de consultation de l'ONUDI;
- Les arrangements institutionnels et le développement industriel en Afrique;
- Nouvelles notions et approches en matière d'industrialisation.

Concernant le programme de la Décennie; compte tenu de la complexité, de la diversité, de l'ampleur et de la gravité des problèmes auxquels font face les industries africaines, la réunion extraordinaire des Ministres Africains de l'Industrie a constaté que les solutions fragmentaires ne permettront pas à l'Afrique de surmonter les grands obstacles structurels au développement d'un secteur industriel viable et a, en conséquence, préconisé une approche intégrée et globale pour assurer un processus d'industrialisation autonome et auto-entretenu conformément au Plan d'Action de Lagos et le programme de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

En effet, l'on se souviendra que l'examen global des conditions économiques en Afrique avait montré que les politiques passées n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs socio-économiques souhaités et que pour ce faire la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique avait été adoptée. C'est ainsi qu'un programme s'y rapportant et comportant des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs, un calendrier indicatif et un montant des ressources intérieures et internationales nécessaires pour une bonne exécution a été élaboré et accepté.

Ce programme a par la suite été confronté à diverses contraintes telles que la pénurie des ressources pour la mise en oeuvre du processus d'industrialisation, des rigidités structurelles intérieures, l'évolution rapide des relations économiques internationales, etc... si bien que, malgré les efforts considérables fournis par les pays africains, un consensus semble acquis pour parler de l'échec de la Décennie.

Face à la crise économique sans précédent, l'on constate que le secteur industriel reste le secteur économique le plus touché de façon qu'on assiste même à une désindustrialisation du continent. Compte tenu de ce phénomène, la réunion extraordinaire a jugé nécessaire d'adopter une position commune à l'ONUDI II pour demander à la communauté internationale de nous aider à surmonter ces problèmes. C'est ainsi qu'une seconde Décennie du Développement Industriel de l'Afrique a été recommandée. Un accent particulier devra être mis sur la réhabilitation des industries existantes, la formation de la main d'oeuvre industrielle, la création des infrastructures d'accueil, l'allocation des fonds suffisants à l'industrie, le développement des capacités technologiques, la promotion des investissements dans les sous-secteurs clés, etc..

S'agissant de la restructuration et relance de l'industrie africaine dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, les mesures suivantes ont été préconisées en vue d'assurer une réorientation de l'industrie africaine susceptible de contribuer à l'amélioration des conditions des populations africaines particulièrement les populations rurales. Il s'agit de:

- accroder un rang de priorité à la remise en état et à la création des industries basées sur l'autosuffisance alimentaire;
- promouvoir la mise en place d'entreprises industrielles multinationales et sous-régionales dans les sous-secteurs de base (chimie, métallurgie, mécanique, etc...);
- assurer la meilleure coordination à l'intérieur des pays africains.
- appuyer les institutions chargées du développement industriel;
- renforcer les institutions régionales existantes visant à promouvoir le développement industriel en Afrique;
- recenser dans les différents pays et au niveau multinational et sous-régional les projets et activités conformes à la nouvelle orientation industrielle;
- assurer que les marchés des pays développés soient accessibles aux produits manufacturés en provenance de l'Afrique;
- assurer une attention accrue à la participation des femmes dans les activités de promotion spécialement agro-industrielles et des petites et moyennes entreprises;
- élaborer un programme d'action détaillée susceptible de motiver le développement du secteur industriel;
- déterminer un cadre de coopération internationale pour l'exécution de la Décennie en précisant notamment le rôle de la communauté internationale y compris l'assistance financière et technique des bailleurs de fonds bilatéraux et multinationaux;
- lancement d'une seconde Décennie après évaluation de la première;
- inscrire dans le plan à moyen terme de l'ONUDI 1990-1995 un programme indépendant intitulé Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (2ème phase).

L'ONUDI a été ainsi invitée à accorder une priorité à la coopération technique et à la promotion des activités susceptibles d'aider les pays africains à élaborer des stratégies de restructuration et de modernisation conformes aux mesures ci-haut citées.

Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités techniques, l'ONUDI a été invitée à accorder la priorité au développement des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation dans son plan à moyen terme 1990-1995 et dans les programmes et budgets pour les périodes biennales appropriées et à coopérer avec la C.E.A., la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNESCO et l'OIT en vue de prendre des mesures propres à aider les pays africains à formuler et à exécuter leurs politiques de développement des ressources humaines.

En outre, il faudrait créer un fonds d'assistance technique pour l'Afrique qui serait alimenté sur le budget ordinaire de l'ONUDI et les contributions volontaires.

A cet égard, les principales mesures de mise en valeur de ressources humaines et de développement des capacités techniques pour la bonne exécution des stratégies de restructuration et de modernisation du secteur industriel ont été recommandées.

Au niveau de l'Afrique:

- entreprendre une étude détaillée des profils de compétences ainsi que de besoins en matière de fonctionnement des industries prioritaires en vue d'identifier les besoins en main d'oeuvre et de formuler des politiques de développement industriel et de la main d'oeuvre, y compris la participation d'experts africains à la conception, à la planification, à la préparation, à l'exécution et au suivi des projets;
- encourager la mise en place et le renforcement des capacités africaines d'ingénierie pour dynamiser le développement des ressources et assurer la fonction de recherche-développement;
- renforcer les capacités techniques nationales de négociation des contrats;
- utiliser pleinement les possibilités de formation offertes par les différentes institutions régionales spécialisées dans le domaine des technologies;
- réorienter les programmes nationaux, sous régionaux et régionaux de mise en valeur de ressources humaines et de développement des techniques;
- éviter la fuite des cerveaux grâce à la mise en place des politiques incitatives en matière de recherche et d'emploi.

Au niveau international:

- renforcer les possibilités d'accès des pays africains aux informations techniques et technologiques adéquates;
- fournir davantage des possibilités de formation dans les institutions spécialisées des pays industrialisés;
- encourager les sociétés et les institutions à fournir l'emploi aux étudiants africains en stage dans leurs institutions de façon à leur permettre d'acquérir une expérience pratique dans leurs domaines de spécialisation;
- assister les pays africains à formuler et à exécuter un plus grand nombre de programmes plus cohérents en matière de planification des ressources humaines qui accordent une attention spéciale à la participation des femmes.

Quant au financement du développement industriel en Afrique et la dette extérieure, il s'est avéré indispensable d'identifier de nouveaux types de financement, de réorienter les politiques financières nationales et stimuler l'assistance de la communauté et des organismes internationaux, en particulier l'ONUDI.

En outre, le secteur privé devrait conjuguer ses efforts avec le secteur public en vue d'intensifier les activités de notre secteur industriel.

Le constat est que le flux net des ressources aux pays en développement, notamment aux pays africains a considérablement baissé depuis 1982. Les prêts octroyés par les banques commerciales et les crédits à l'exportation ont énormément diminué. Il y a eu une stagnation des flux d'aide publique au développement et de nombreux bailleurs de fonds restent en deça de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut. Les flux d'investissement directs étrangers continuent de baisser tandis qu'on enregistre une stagnation du financement du développement de sources multilatérales. Pour les pays africains, les tirages nets auprès du Fonds Monétaire International ont chuté à tel point que le FMI est actuellement receveur net de ressources de l'Afrique. Cette situation a entraîné une pénurie de ressources consacrées au développement en général.

Par ailleurs, force est de constater que les crédits octroyés n'ont pas répondu aux caractéristiques propres de l'entreprise africaine.

Ans, face à cette situation les pays africains devront :

- renforcer l'efficacité de leurs industries pour qu'elles puissent dégager des bénéfices et mettre en place un mécanisme approprié et efficace pour l'industrialisation et l'utilisation des ressources financières intérieures;
- s'assurer que le désengagement du secteur public amorcé dans certains pays africains ne conduise pas à laisser aux mains du secteur privé les industries jugées prioritaires et stratégiques.

Pour compléter les efforts des pays africains, la communauté internationale est priée instamment:

- d'entreprendre rapidement l'application intégrale de l'accord passé lors de la septième session de la CNUCED, accord figurant au paragraphe 44(M) de l'acte finale de la CNUCED et qui s'énonce comme suit:
- " Il est reconnu que le problème des pays pauvres en Afrique Subsaharienne sont particulièrement difficiles et doivent être traités de façon spéciale,

Il est aussi reconnu que, traitant de la dette extérieure de l'Afrique, l'ampleur et le service de la dette constituent une charge continuelle qui retentit son redressement économique et son développement à long terme; la communauté internationale, notamment les pays développés donateurs, réaffirme son engagement à adopter des mesures concrètes ainsi que l'importance qu'il y a à accroître d'urgence l'aide publique au développement de l'Afrique conformément aux dispositions du Programme d'Action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique".

- le financement à des conditions douces disponibles pour d'autres secteurs devrait être étendu au secteur industriel;
- l'accès des produits industriels africains aux marchés développés devrait être exploré et développé avec pour objectif l'accroissement des gains en devises étrangères;
- à cette fin, il est fait appel aux pays développés de contribuer au développement et à l'expansion du commerce intra-africain de produits manufacturés en fournissant des crédits pour financer l'achat des produits provenant des pays africains.
- fournir un appui aux institutions financières africaines nationales et sous-régionales, notamment les banques de développement dans leurs programmes de financement industriel dans la région et notamment au Fonds de Développement Industriel de l'Afrique de la BAD;
- tenir compte des effets du poids du service de la dette sur les perspectives de développement industriel de l'Afrique dans l'élaboration des solutions du problème de la dette qui en tout état de cause doit refléter les principes suivants :
 - présentation de l'équilibre socio-économique et de la continuité des programmes de développement des pays endettés;
 - mise en oeuvre intégrale, des engagements de la communauté internationale souscrits dans le cadre du programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990);
 - application des résolutions pertinentes de la CNUCED concernant la dette des pays les moins avancés;
- veiller à ce que les ressources financières extérieures pour le développement industriel en Afrique soient liées aux priorités de la nouvelle orientation industrielle en Afrique, notamment au volet sur la mise en valeur des ressources humaines et appuient les efforts des pays africains visant à rendre le processus d'industrialisation autonome;
- veiller à fournir, pour l'avenir, des prêts à des conditions spécifiques aux pays africains, notamment des prêts pour le développement industriel;

- faciliter les remboursements de prêts et de crédits essentiellement grâce à des arrangements notamment de rachat;
- fournir des subventions pour le développement des infrastructures (services et transports) cruciales pour la bonne exécution de projets déterminés;
- développer les activités de coopération avec les organisations régionales et les institutions financières internationales; notamment la Banque Mondiale, la Société financière internationale et les banques de développement régional afin d'assurer, entre autres, la mobilisation de ressources financières pour le développement industriel;
- supprimer le système de subventions des produits du cru à l'exportation notamment ceux en provenance de la CEE.

S'agissant du système de consultations de l'ONUDI, la réunion a constaté que ce système a besoin d'être dynamisé notamment en vue d'accroître sa capacité à contribuer effectivement aux efforts d'industrialisation de l'Afrique.

A cet égard les mesures suivantes devraient être prises:

- Donner une plus grande importance à des aspects de la consultation tels que la promotion des investissements et l'assistance technique;
- Encourager les compétences africaines dans le système de consultation de l'ONUDI et veiller à ce que les gouvernements africains participent activement aux consultations;
- Rendre les thèmes de consultations plus en rapport avec les priorités industrielles de l'Afrique et veiller à ce qu'ils servent de mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Décennie;
- Assurer que les consultations entre pays africains et pays développés aboutissent à des accords en matière de redéploiement industriel acceptés par tous;
- Encourager les contacts entre pays en développement en matière de formation en gestion, assistance en technologie et en commercialisation;
- Adopter des propositions concrètes durant les réunions.

Enfin, en vue d'assurer le développement industriel de l'Afrique, les arrangements institutionnels de l'ONUDI devraient assurer que les priorités industrielles de l'Afrique soient pleinement prises en compte dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il a été ainsi recommandé:

- d'envisager la mise en place d'un système selon lequel la nomination des directeurs des cinq départements fonctionnels se fasse par rotation entre les cinq régions;
- d'envisager la création d'un Bureau Régional de l'ONUDI en Afrique aussitôt que possible et d'accroître substantiellement le nombre de conseillers régionaux principaux hors siège avec priorité accordée aux pays les moins avancés.

Concernant le nouveau concept et approches pour la coopération en matière de développement industriel, il a été recommandé que cette coopération technique soit revue pour comporter de nouveaux concepts en vue de réduire notamment le fossé technologique entre pays développés et pays en développement. Un accent particulier serait mis sur la mise en valeur des ressources humaines et de nouvelles technologies appropriées pour la petite industrie (des tables rondes seraient organisées à cette fin).

Il y a lieu de noter enfin qu'au titre des questions diverses, la réunion a examiné la demande de la Tunisie sollicitant l'appui de l'Afrique à sa candidature pour être membre du Bureau de la 2ème Conférence Générale ainsi que les demandes de la Guinée et de l'Ethiopie pour être membres du Conseil du Développement Industriel et du Comité des Programmes et du Budget.

A l'issue d'un long débat consécutif à l'absence des informations relatives à l'organisation des élections tant à la 2ème Conférence Générale de l'ONUDI qu'au niveau des autres organes dont question ci-dessus, les participants ont décidé de prendre bonne note de ces demandes et renvoyer l'examen final de ces candidatures à une réunion de toutes les délégations africaines prévue à Bangkok avant le début de la Conférence Générale. Les participants, en adoptant cette position, étaient motivés par le fait même qu'il fallait obtenir les instructions de nos gouvernements respectifs pour pouvoir se prononcer à bon escient.

Je voudrais rappeler ici qu'à côté de ces candidatures africaines manifestées lors de la conférence extraordinaire des Ministres africains de l'Industrie, la Tanzanie et la Côte d'Ivoire ont, elles aussi, exprimé la volonté de faire partie du Comité des Programmes et du Budget (cfr lettres N° 2372/16.02.19.12/AP/OI du 13 juin 1987 et n° 2037/16.02.19.12/A.P./OI du 21 avril 1987 du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont une copie a été adressée au Chef de l'Etat).

Etant donné que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération m'a déjà communiqué la position de notre pays sur les candidatures de la Tanzanie, de la Côte d'Ivoire et de l'Ethiopie, je voudrais lui demander de me faire parvenir les observations sur les deux nouvelles demandes de la Tunisie et de la Guinée afin que la Délégation rwandaise désignée pour prendre part aux travaux de la 2ème Conférence Générale de l'ONUDI sachent en quoi s'en tenir.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute et respectueuse considération.

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat
UMILINGIYIMANA Juvénal.-

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI

- Monsieur le Président du C.N.D.
KIGALI

- Monsieur le Ministre (Tous) *à la Présneps*

ANNEXE I.

RESOLUTION RELATIVE A LA POSITION AFRICAINE
COMMUNE A LA IIEME CONFERENCE GENERALE DE L'O N U D I.

La session extraordinaire de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie, réunie à Addis Abéba les 18 et 19 Octobre 1987 :

Rappelant la Résolution CM/Res.1108 (XLVI) relative à l'industrialisation, adoptée par le Conseil des Ministres de l'OUA et entérinée par la XXIIIème Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA;

Rappelant les conclusions de la VIIIème session de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie tenue à Bujumbura en Septembre 1986;

Notant avec préoccupation l'aggravation de la crise économique mondiale et son impact particulièrement sévère sur les économies africaines;

Préoccupée par la situation difficile que connaît l'industrie africaine qui est loin de réaliser les objectifs convenus au niveau international, qu'il s'agisse des objectifs de Lima, de ceux inscrits dans la Stratégie Internationale pour le Développement, ou de ceux du Plan d'Action de Lagos;

Soucieuse d'assurer une mise en oeuvre accélérée du Programme de la Décennie pour le Développement Industriel de l'Afrique;

Consciente du rôle moteur que peut jouer l'industrialisation dans le développement économique et social de l'Afrique tel que défini dans le Plan d'Action de Lagos, le Programme Prioritaire adopté par l'OUA et le Programme des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique;

Soulignant en particulier la place qui doit revenir à l'Industrie dans toute approche intégrée du développement, et sa contribution, à travers les activités en amont et en aval de l'agriculture, à l'objectif stratégique d'autosuffisance alimentaire;

Préoccupée par l'affaiblissement de la coopération multilatérale et le recul du dialogue sur les grands problèmes économiques internationaux;

S'élevant contre la persistance de la politique inhumaine d'apartheid en Afrique du Sud, l'occupation de la Namibie, et les agressions et tentatives de déstabilisation politique et économique dont sont victimes les pays de la Ligne de Front;

Réitérant sa solidarité avec la juste cause du Peuple Palestinien;

Réaffirmant son soutien à l'ONUDI dans son action de promotion du développement industriel des pays en développement, en particulier africains, en vue de l'établissement d'un nouvel ordre industriel international;

Ayant examiné le Mémorandum Africain à la Deuxième Conférence Générale de l'ONUDI, adopté par la Session Spéciale de la Conférence des Ministres Africains de l'industrie tenue les 16 et 17 Octobre 1987 sous l'égide de la CEA et de l'ONUDI;

1. FAIT SIEN le Mémorandum Africain à la IIème Conférence Générale de l'ONUDI et en appelle aux pays africains en vue d'une participation active à la IIème Conférence Générale de l'ONUDI pour défendre de manière effective la position africaine;

2. REAFFIRME l'engagement de l'Afrique aux principes, objectifs et mesures concernant le développement industriel arrêtés dans le cadre du Plan d'Action de Lagos, du Programme Prioritaire de l'OUA et du Programme des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (1986 - 1990);

3. EN APPELLE à l'ONUDI et à la Communauté Internationale pour la prise de mesures urgentes en vue d'un appui conséquent aux efforts déployés par l'Afrique pour la mise en oeuvre des programmes sus-mentionnés, et notamment la concrétisation accélérée des programmes et objectifs de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique;

4. SOULIGNE l'importance particulière des mesures du Plan International pour la mobilisation de ressources financières accrues à l'appui de la Décennie, ainsi que d'un renforcement de l'assistance technique pour la réhabilitation des industries existantes, la création de nouvelles industries et la promotion des ressources humaines pour le développement Industriel de l'Afrique;

5. REAFFIRME qu'un développement industriel endogène et auto-entretenu suppose une mobilisation optimale des potentialités nationales, ainsi qu'une amélioration de l'environnement international notamment dans le domaine des matières premières, du transfert de technologie, du protectionnisme et des flux de ressources y compris l'aide publique au développement.

6. REAFFIRME son engagement à renforcer la coopération industrielle intra-africaine dont la promotion devrait faire partie intégrante des programmes de coopération technique internationaux, notamment celui de l'ONUDI;

7. CONDAMNE vigoureusement la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, l'occupation de la Namibie et les agressions perpétrées contre les pays de la Ligne de Front et en appelle à la mise en oeuvre intégrale des résolutions de l'OUA et de l'ONU relatives à cette question;

8. REITERE son appui aux programmes d'assistance technique de l'ONUDI au Peuple Namibien, aux Mouvements de Libération de l'Afrique Australe reconnus par l'OUA, ainsi qu'au Peuple Palestinien;

9. LANCE UN APPEL à la Communauté Internationale pour répondre positivement aux besoins et intérêts de l'Afrique tels qu'exprimés dans le Mémorandum;

10. SOULIGNE l'importance de la coordination la plus large au sein du Groupe des 77 pour la défense des intérêts communs des pays en développement;

11. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA de porter cette résolution ainsi que le Mémorandum et les conclusions de cette session spéciale à l'attention de la Deuxième Conférence Générale de l'ONUDI.

MEMORANDUM AFRICAIN

POUR LA 2EME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

Adopté par

la Réunion extraordinaire des Ministres
Africains de l'Industrie

Addis Abeba, Ethiopie

18-19 Octobre 1987

PREAMBULE

1. Nous, Ministres africains de l'industrie, réunis à Addis-Abéba (Ethiopie) du 16 au 17 Octobre 1987 à l'occasion de la réunion extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'industrie préparatoire à la deuxième session ordinaire de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), après un examen d'ensemble des conditions économiques et sociales en Afrique, nous sommes penchés particulièrement sur la situation passée et présente du secteur industriel. Nous avons noté avec préoccupation la persistance de la crise économique mondiale et ses effets négatifs sur les programmes de développement économique des pays en développement en général et des pays africains en particulier. L'environnement économique international défavorable a des effets néfastes sur les perspectives d'industrialisation de l'Afrique.

2. Nous sommes particulièrement préoccupés par les développements récents dans le secteur industriel en Afrique et nous réaffirmons la nécessité de prendre des mesures internationales adéquates pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de Lima dont la réalisation pourrait être compromise si les tendances actuelles se poursuivent.

3. Compte tenu de la complexité, de la diversité, de l'ampleur et de la gravité des problèmes auxquels font face les industries africaines nous sommes convaincus que les solutions fragmentaires ne permettront pas à l'Afrique de surmonter les grands obstacles structurels au développement d'un secteur industriel viable. En conséquence, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et globale pour assurer un processus d'industrialisation autonome et auto-entretenu en Afrique tel que préconisé dans le Plan d'action de Lagos et le Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Une telle approche est d'autant plus nécessaire que le rôle du secteur industriel revêt une importance capitale pour le redressement et le développement à long terme du secteur agricole qui est la première priorité aussi bien dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 que dans le Programme d'Action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990.

4. Nous réaffirmons en outre l'importance que nous attachons à la coopération multilatérale et déplorons que le multilatéralisme ait cédé le pas ces derniers temps à un bilatéralisme sélectif. Il est indispensable de relancer la coopération multilatérale en vue d'une transformation qualitative de la coopération internationale pour le développement.

5. Nous sommes reconnaissants à la CEA, à l'OUA et à l'ONUDI pour leurs efforts consentis pour le développement industriel de l'Afrique, notamment dans le cadre de la DDIA. Nous nous félicitons de la tenue de la deuxième session ordinaire de la Conférence générale de l'ONUDI qui constitue la première occasion, depuis que cette organisation est devenue une institution spécialisée, de s'attaquer aux questions industrielles mondiales de fond. Nous espérons en particulier que la Conférence générale fera un examen critique de la situation industrielle des pays en développement, notamment ceux d'Afrique (qui est le continent le moins industrialisé) et arrêtera des mesures concrètes propres à assurer l'avènement d'un nouvel ordre industriel mondial plus favorable aux pays en développement.

I. EXAMEN D'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE ET DE LA PERFORMANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL

A. Politiques et stratégies industrielles

6. Il est bien connu que le secteur industriel est le moteur d'un développement économique dynamique et de l'amélioration des conditions de vie des populations. La majorité des pays africains dès après l'indépendance a, dans les stratégies, mis un accent particulier sur la substitution des importations. L'examen global des conditions économiques en Afrique a montré que les politiques passées et d'autres facteurs n'avaient pas, pour l'essentiel, permis d'atteindre les objectifs socio-économiques souhaités. En conséquence, la Décennie du développement industriel de l'Afrique a été adoptée et un programme de la Décennie comportant des objectifs qualitatifs et quantitatifs, un calendrier indicatif et un montant des ressources intérieures et internationales nécessaires pour une bonne exécution a été élaboré et accepté.

7. Confrontés à diverses contraintes, à une pénurie de ressources pour la mise en œuvre du processus d'industrialisation, à des rigidités structurelles intérieures et à l'évolution rapide des relations économiques internationales, les gouvernements africains ont, aux niveaux national et sous-régional, adopté des mesures de façon à pouvoir revoir et ajuster continuellement leurs politiques du moment. Dans des programmes récents tels que le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique qui ont réaffirmé les objectifs et l'esprit du programme de la Décennie, l'accent est mis sur l'approche par programmes portant sur la restructuration et les réformes de politiques; la planification intégrée des ressources humaines et matérielles, l'énergie et la technique; la promotion des investissements dans les sous-secteurs clés, l'infrastructure et la formation des compétences.

8. Pour exécuter les politiques et les stratégies mentionnées plus haut, des efforts considérables ont été nécessaires dans tous les domaines, notamment des investissements publics importants qui ont entraîné un emprunt extérieur dans la plupart des cas. Les gouvernements africains se sont en outre efforcés de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour le développement industriel. Cependant un accent adéquat n'a pas été mis sur d'autres éléments importants comme la formation du personnel et le développement des capacités techniques, la planification dans le domaine des matières premières, la fabrication de pièces de rechange, et les services d'entretien.

9. Par ailleurs, les pays africains se sont efforcés de renforcer la coopération bilatérale intra-africaine en ce qui concerne la création d'entreprises multinationales africaines et la formation de la main-d'œuvre. Les efforts ont en outre visé à intensifier la coopération dans des domaines comme l'harmonisation des politiques industrielles et des programmes.

B. Résultats d'ensemble

10. Depuis le lancement de la Décennie du développement industriel de l'Afrique les contraintes mentionnées plus haut ont influé négativement sur les résultats du secteur industriel. Seule l'injection de ressources financières importantes a permis d'atteindre un taux de croissance annuel moyen du secteur d'environ 3,4 p. 100 pour l'ensemble de la région en 1980-1985. Il y a toutefois de grandes différences selon les sous-régions et les groupes de revenus. Les résultats du

secteur dans les pays les moins avancés notamment ont été particulièrement faibles, seulement 1,4 p. 100 de croissance annuelle moyenne au cours de la période. La part du secteur manufacturier dans le FIB total est resté presque la même au cours de la période alors que l'emploi industriel est demeuré faible.

11. Les résultats du secteur industriel se sont en outre reflétés dans la faible utilisation généralisée de la capacité et la fermeture d'entreprises en difficulté. Cela a été aggravé par la profonde crise économique qui a débouché sur la situation d'urgence liée à la sécheresse des années 1982 à 1985.

C. Les contraintes au développement industriel de l'Afrique

Difficultés de Mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

12. Le Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique qui avait suscité de grands espoirs en raison de l'accent mis sur le développement intégré des industries utilisant les ressources locales, les industries motrices mécaniques ainsi que sur les moyens locaux techniques et de gestion n'a pas répondu à l'attente de l'Afrique. Les contraintes ont été à la fois intérieures et extérieures. Parmi les contraintes intérieures figurent les suivantes :

- i) Persistance de politiques, d'une planification et d'un cadre institutionnel industriel inadéquats : plusieurs pays africains ne disposent pas d'un plan industriel bien défini et cohérent qui a) intègre leurs besoins en matière de main-d'oeuvre et de technologie; b) assure la disponibilité des ressources financières dans une période déterminée et c) est en harmonie, conforme, aux niveaux sous-régional et régional, avec les plans de développement industriel des pays voisins.
- ii) Ressources financières limitées : pour diverses raisons, les ressources intérieures en Afrique n'ont pas répondu à l'attente. Les maigres ressources dont la plupart des pays africains disposaient à l'origine pour des programmes de développement tels que celui de la Décennie ont dû être utilisées pour des situations d'urgence visant à assurer la survie économique..
- iii) Faiblesse des infrastructures institutionnelles :
- iv) Main-d'oeuvre industrielle insuffisante - l'application de la stratégie de développement industriel autonome et auto-entretenu énoncée dans le 1^{er} programme de la Décennie dépend, dans une large mesure, de la mise en place des moyens humains nécessaires. Même à l'heure actuelle il existe toujours une disparité entre le nombre et les types de compétences industrielles.
- v) Insuffisances dans les domaines de la coopération industrielle multinationale, sous-régionale et régionale.
- vi) Faibles moyens de négociation dans le domaine technique et information industrielle et technique inadéquats.

13. La contrainte extérieure la plus grave à la réalisation des objectifs de la Décennie à tous les niveaux, c'est la baisse constante des ressources financières. Parmi ses causes principales figurent a) l'effondrement des cours des produits de base, et des coûts des biens et services exportés par l'Afrique, b) l'absence d'un transfert libre de la technologie; c) le protectionnisme, d) la baisse générale des investissements et de l'assistance technique provenant des pays développés et e) le coût très élevé de l'emprunt sur les marchés financiers et les courts délais de remboursement. Par ailleurs, les ressources dont disposaient l'ONUDI et la CEA pour exécuter les activités d'appui à la Décennie ont diminué. Ces ressources ne sont pas proportionnelles à l'importance accordée par les responsables africains dans leurs diverses déclarations au secteur industriel.

Principaux obstacles opérationnels et financiers

14. Les facteurs opérationnels qui entravent la production industrielle sont notamment : i) la dépendance à l'égard de compétences techniques étrangères, ii) l'insuffisance des compétences en matière de direction d'entreprises industrielles; iii) l'insuffisance de capacités industrielles et technique permettant d'assurer des fonctions de direction et d'encadrement dans les entreprises; iv) le manque de main-d'oeuvre professionnelle qualifiée pour effectuer la recherche-développement et faire fonctionner les usines efficacement.

15. En plus des rigidités structurelles des industries manufacturières africaines, le secteur industriel en Afrique n'a pas bénéficié de ressources financières suffisantes, tant intérieures qu'extérieures. Plus souvent, le secteur public qui possède la plupart des industries africaines n'a pu effectuer les investissements initiaux qu'en recourant à un financement extérieur par emprunt. De nombreuses entreprises manufacturières publiques en difficulté non seulement n'ont pas réalisé des bénéfices mais elles n'ont même pas équilibré leurs comptes, ce qui a dégarni le trésor national et réduit leur capacité d'effectuer de nouveaux investissements.

16. Au plan national, il n'a pas été possible de réunir des ressources financières intérieures suffisantes pour couvrir les besoins en matière d'industrie. Un certain nombre d'industries africaines n'ont pas été en mesure de dégager des revenus suffisants pour couvrir leurs coûts d'exploitation. Un élément plus important a été la grave pénurie de devises étrangères pour financer le coût de l'équipement, des pièces de rechange et des matières premières importés.

17. Il ne fait pas de doute que la dette industrielle a contribué dans une grande mesure à la dette extérieure totale de l'Afrique qui en 1987 était estimée à 200 milliards de dollars. L'accroissement de la dette et des obligations au titre de son service ont fait que de nombreux pays africains ont puisé davantage dans leurs réserves de devises et emprunté sur les marchés extérieurs, les fonds nécessaires pour l'importation de matières premières, de biens intermédiaires, de pièces de rechange et de matériels de remplacement. En raison de leur capacité réduite d'assurer le service de la dette extérieure, ce qui a, entre autres, entamé leur solvabilité, les pays africains ont eu de plus en plus de difficultés pour mobiliser des ressources financières de diverses sources pour financer leur développement industriel.

18. Au cours des années écoulées, les pays africains se sont constamment heurtés à un environnement international défavorable qui a entravé leur industrialisation. On peut mentionner les effets déprimants de la récession internationale, l'effondrement des cours des produits de base, le renforcement du protectionnisme dans les pays industrialisés et le peu d'empressement de ces derniers à investir dans les secteurs industriels **prioritaire du continent**. Parmi les autres facteurs défavorables, il faut souligner la dette et son lourd service aggravés du fait des modalités imposées par les institutions et les pays créanciers. Les flux de ressources pour la restructuration et la réhabilitation des industries existantes ainsi que pour de nouveaux investissements dans l'industrie ont été très insuffisants.

19. Les ressources au titre de la coopération technique dans le domaine industriel ont été en grande partie consacrées aux experts étrangers et il n'en restait que très peu pour les dépenses d'équipement et la formation de la main-d'oeuvre locale. Les moyens techniques internationaux qui sont essentiellement détenus par les compagnies manufacturières empêchent une acquisition rapide et adéquate de la technologie ainsi que son développement en Afrique.

Persistance de l'odieux système d'apartheid

20. Les efforts de l'Afrique dans le domaine du développement économique en général et du développement industriel en particulier se sont en outre heurtés à la politique odieuse d'apartheid et aux manoeuvres de déstabilisation de l'Afrique du Sud à l'égard des pays d'Afrique australe. Des ressources considérables ont de ce fait été utilisées pour contrecarrer cette politique alors qu'il y avait des besoins pressants dans les principaux secteurs économiques, notamment l'industrie.

II. PROPOSITIONS EN VUE D'UN PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION AUTO-ENTRETENU EN AFRIQUE

21. Compte tenu de l'analyse faite plus haut, il semble indispensable que tous les efforts soient orientés vers la restructuration et la réhabilitation du secteur manufacturier en Afrique dans le cadre du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique

ainsi que du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et de la situation particulière du peuple namibien et des mouvements de libération d'Afrique australe reconnus par l'OUA. Pour accélérer ces efforts, il faudrait tenir dûment compte des questions de développement et d'utilisation des ressources humaines et des compétences technologiques, de la mobilisation des ressources financières, du rôle du système de consultation de l'ONUDI pour assurer le redéploiement industriel aux pays en développement en général et aux pays africains en particulier et des arrangements institutionnels de l'ONUDI en ce qui concerne l'Afrique.

22. Malgré les progrès réalisés dans l'exécution du programme de la Décennie, un certain nombre de contraintes ont freiné la réalisation rapide des objectifs de la Décennie. Nous espérons sincèrement que les mesures préconisées ci-dessous permettront dans une large mesure d'assurer l'exécution accélérée du programme de la Décennie.

A. Restructuration et relance de l'industrie africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

23. Le processus d'industrialisation en Afrique doit être plus efficace pour que le secteur industriel puisse contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations africaines, notamment des populations rurales. A cet égard, les mesures les plus importantes que les Etats membres devront s'efforcer de prendre pour assurer une réorientation de l'industrie africaine sont notamment les suivantes :

- i) Accorder un rang de priorité élevé à la remise en état et au développement des industries africaines existantes ou à la création de nouvelles industries pour la fabrication de produits directement orientés vers la satisfaction des besoins fondamentaux de la majorité de la population, notamment les industries de transformation des produits alimentaires et les agro-industries, les industries de fabrication d'équipement ménager, les industries de matériaux de construction, les industries de fabrication d'équipements de transport à faible coût, les industries pharmaceutiques et autres;
- ii) accorder la priorité à la remise en état ou à la création d'industries destinées à accroître la production et la productivité agricoles notamment les industries de fabrication d'engrais, de pesticides, des outils et machines agricoles, et de matériel de transport ;
- iii) assurer une meilleure coordination à l'intérieur des pays africains et entre différents pays africains en matière de fourniture de matières premières nécessaires, de l'acquisition des équipements et de la technologie connexe, de fabrication de pièces détachées et de la création d'infrastructures d'entretien ;
- iv) apporter, si possible, l'appui institutionnel et les services (formation, facilités de crédit, centres de développement technologique, normalisation et programme de contrôle de la qualité, incitations d'ordre fiscal et autres) nécessaires à la promotion des petites et grandes industries dans tous les sous-secteurs ;
- v) promouvoir la mise en place d'entreprises industrielles multinationales et sous-régionales dans les sous-secteurs de base, à savoir les industries chimiques, métallurgiques et mécaniques de manière à profiter de la complémentarité au niveau des matières premières, des ressources financières, des compétences technologiques ainsi que du potentiel des marchés ;

- vi) renforcer les institutions régionales existantes visant à promouvoir le développement industriel en Afrique.

24. A cet égard, la communauté internationale ainsi que l'ONUDI et la CEA, en collaboration avec l'OUA, devraient aider les pays africains à réexaminer le programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique afin :

- i) de recenser dans les différents pays et aux niveaux multinational et sous-régional les projets et activités conformes à la nouvelle orientation industrielle énoncée ci-dessus ;
- ii) d'établir un programme d'action détaillé pour l'exécution de ces projets et la réalisation de ces activités, en indiquant les ressources financières nécessaires ;
- iii) de déterminer un cadre de coopération internationale pour l'exécution du programme de la Décennie en précisant notamment le rôle de la communauté internationale y compris l'assistance financière et technique des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour soutenir les activités et projets recensés aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- iv) d'accorder une attention accrue à la participation des femmes dans toutes les activités de promotion et de coopération technique, avec une attention spéciale à la formation, les activités agro-industrielles et les petites et moyennes industries et, en même temps, continuer à formuler et à mettre en oeuvre les activités spécialement conçues pour faciliter l'avancement des jeunes dans le processus du développement industriel ;
- v) d'assurer que les marchés des pays développés soient accessibles aux produits manufacturés en provenance des pays africains ;
- vi) de préparer le lancement d'une deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique, pour la période 1990-2000 ;
- vii) d'inscrire dans le plan à moyen terme de l'ONUDI 1990-1995 un nouveau programme indépendant intitulé Décennie du développement industriel de l'Afrique (deuxième phase).

25. L'expérience du budget biennal 1986-1987 en ce qui concerne la Décennie a été décevante, 2,7 millions de dollars E.U. seulement ayant été rendus disponibles sur un total de 8,6 millions de dollars prévus en raison des difficultés financières rencontrées par l'ONUDI. Il est donc nécessaire que des ressources adéquates soient prévues dans le budget 1988/1989 de l'ONUDI pour les activités de la Décennie. Le montant de ce budget ne saurait être inférieur au montant de 8,6 million de dollars recommandé par le Conseil de développement industriel de l'ONUDI.

26. L'ONUDI devra accorder la priorité à la coopération technique et à la promotion des activités susceptibles d'aider les pays africains à élaborer des stratégies de restructuration et de modernisation conformes aux mesures sus-mentionnées.

B. Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités techniques.

27. Les principales mesures ci-après de mise en valeur des ressources humaines et de développement des capacités techniques sont nécessaires à la bonne

exécution des stratégies de restructuration et de modernisation des industries africaines ainsi que de nouvelles industries. A cet égard les Etats Africains devront :

- i) entreprendre une étude détaillée des profils de compétences ainsi que des besoins en matière de fonctionnement des industries prioritaires en vue d'identifier les besoins en main-d'oeuvre et de formuler des politiques de développement industriel et de la main-d'oeuvre, y compris la participation d'experts africains à la conception, à la planification, à la préparation, à l'exécution et au suivi des projets ;
- ii) encourager la mise en place et le renforcement des capacités africaines d'ingénierie afin de (a) dynamiser le développement des ressources humaines qualifiées pour les activités en aval notamment la production des équipements et le développement des installations productives, (b) assurer la jonction entre la recherche/développement et la mise en place des capacités d'ingénierie, ce qui donnera une impulsion au développement des industries Africaines et favoriseront l'adaptation des technologies et des techniques aux spécificités nationales, sous-régionale et régionale ;
- iii) réorienter les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux de mise en valeur des ressources humaines et de développement des capacités techniques, notamment dans les universités et les instituts d'enseignement technique supérieur de façon à assurer un lien adéquat avec les priorités définies dans la nouvelle orientation industrielle ;
- iv) renforcer ou créer des institutions nationales, sous-régionales et régionales notamment celles assurant la formation des formateurs, la planification et la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie, avec un accent particulier sur les instituts de recherche qui faciliteront les innovations et le développement technique sur l'entretien industriel et sur la fabrication de pièces de rechange ;
- v) utiliser pleinement les possibilités de formation offerts par les différentes institutions régionales telles que le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, l'Organisation régionale africaine de Normalisation (ORAN), le Centre régional africain de technologie (CRAT), et aussi faire preuve de plus d'engagement en honorant leurs obligations vis-à-vis de ces institutions ;
- vi) promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines et formuler des politiques qui inciteraient le personnel spécialisé à rester en Afrique.
- vii) renforcer les capacités de négociations des Etats africains.

28. La communauté internationale devra quant à elle :

- i) Fournir davantage de possibilités de formation dans les institutions spécialisées des pays industrialisés, notamment une formation en entreprise et en cours d'emploi et des voyages d'études ;
- ii) encourager les sociétés et les institutions à fournir des possibilités de stage dans leurs institutions aux étudiants africains afin de leur permettre d'acquérir une expérience pratique dans leurs domaines de spécialisation ;
- iii) assister les pays en développement en particulier les pays africains à formuler et à exécuter un plus grand nombre de programmes plus cohérents en matière de planification des ressources humaines, qui accordent

une attention spéciale à la participation des femmes ;

- iv) renforcer les possibilités d'accès des pays africains aux informations techniques et technologiques adéquates.

29. Dans son plan à moyen terme 1990-1995 ainsi que dans les programmes de travail et budget biennaux correspondants l'ONUDI devrait accorder la priorité au développement des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation et coopérer étroitement avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier la CEA la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO, l'OMS et l'OIT afin d'aider les pays en développement, notamment les pays africains à formuler et à exécuter leurs politiques de développement des ressources humaines. Par ailleurs, il faudrait créer un fonds d'assistance technique pour l'Afrique qui serait alimenté par le budget ordinaire de l'ONUDI et grâce à des contributions volontaires.

C. Financement du développement industriel en Afrique et dette extérieure

30. Face à la pénurie des ressources financières nécessaires au financement du développement des industries prioritaires en Afrique, il s'est avéré indispensable d'identifier de nouveaux types de financement, de réorienter les politiques financières nationales, de susciter et de stimuler l'assistance de la communauté et des organismes internationaux, en particulier l'ONUDI. L'assistance financière de la FAO est également sollicitée notamment pour le développement de l'agro-industrie à travers les programmes de coopération technique et de son centre des investissements situé à Rome.

31. Il est nécessaire d'accorder l'attention voulue au rôle du secteur privé afin que les secteurs privé et public puissent se compléter de façon à renforcer les activités industrielles dans le cadre des programmes nationaux de développement. De même il convient d'adopter des systèmes efficaces de gestion des entreprises publiques et de restructuration organisationnelle afin de renforcer l'efficacité de la planification, de la gestion et des moyens de production et de commercialisation.

32. Le flux net des ressources dans les pays en développement, notamment dans les pays africains a considérablement baissé depuis 1982. Les prêts octroyés par les banques commerciales et les crédits à l'exportation ont énormément diminué. Il y a eu une stagnation des flux d'aide publique au développement et de nombreux bailleurs de fonds restent en deçà de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut. Les flux d'investissement directs étrangers continuent de baisser tandis qu'on enregistre une stagnation du financement du développement de sources multilatérales. Pour les pays africains, les tirages nets auprès du Fonds monétaire international ont chuté à tel point que le FMI est actuellement receveur net de ressources de l'Afrique. Cette situation a entraîné une pénurie de ressources à consacrer au développement en général. Par ailleurs, force est de constater que les crédits octroyés n'ont pas toujours correspondu aux caractéristiques propres de l'industrialisation : taux d'intérêt élevés, durée de remboursement inadéquate, montant des paiements élevés.

33. Les pays africains devraient :

- 1) renforcer l'efficacité de leurs industries pour qu'elles puissent dégager des bénéfices et également mettre en place un mécanisme approprié et efficace pour l'industrialisation et l'utilisation des ressources financières intérieures.

- ii) s'assurer que le désengagement du secteur public amorcé dans certains pays africains, ne conduise pas à laisser aux mains du secteur privé des industries jugées prioritaires et stratégiques.

34. Pour compléter les efforts des pays africains, la communauté internationale est priée instamment :

- i) de procéder rapidement à l'application intégrale de l'accord passé lors de la septième session de la CNUCED, accord figurant au paragraphe 44(M) de l'acte final de la CNUCED et qui stipule :

" Il est reconnu que les problèmes des pays pauvres en Afrique subsaharienne sont particulièrement difficiles et doivent être traités de façon spéciale. Il est aussi reconnu que, traitant de la dette extérieure de l'Afrique, l'ampleur et le service de la dette constituent une charge continuelle qui ralentit son redressement économique et son développement à long terme ; la communauté internationale, notamment les pays développés donateurs, réaffirme son engagement à adopter des mesures concrètes ainsi que l'importance qu'il y a à accroître d'urgence l'aide publique au développement de l'Afrique conformément aux dispositions du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990".

- ii) le financement à des conditions douces disponibles pour d'autres secteurs devrait être étendu au secteur industriel ;
- iii) l'accès des produits industriels africains aux marchés développés devrait être exploré et développé avec pour objectif l'accroissement des gains en devises étrangères ;
- iv) à cette fin, il est fait appel aux pays développés pour qu'ils contribuent au développement et à l'expansion du commerce intra-africain de produits manufacturés en fournissant des crédits pour financer l'achat des produits provenant de pays africains.
- v) fournir un appui aux institutions financières africaines nationales et sous-régionales, notamment les banques de développement dans leurs programmes de financement industriel dans la région et notamment au Fonds de développement industriel de l'Afrique de la BAD ;
- vi) tenir compte des effets du poids du service de la dette sur les perspectives de développement industriel de l'Afrique dans l'élaboration des solutions au problème de la dette qui en tout état de cause doit refléter les principes suivants :
 - présentation de l'équilibre socio-économique et de la continuité des programmes de développement des pays endettés.
 - respect intégral des engagements de la communauté internationale souscrits dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990).

- Application des résolutions pertinentes de la CNUCED concernant la dette des pays les moins avancés :

- vii) Veiller à ce que les ressources financières extérieures pour le développement industriel en Afrique soient liées aux priorités de la nouvelle orientation industrielle en Afrique, notamment au volet sur la mise en valeur des ressources humaines et appuient les efforts des pays africains visant à rendre le processus d'industrialisation autonome ;
- viii) Veiller à fournir à l'avenir des prêts à des conditions spécifiques aux pays africains, notamment des prêts pour le développement industriel ;
- ix) Faciliter les remboursements de prêts et de crédits grâce à des arrangements notamment (le rachat ;
- x) Fournir des subventions pour le développement des infrastructures (services et transports) cruciales pour la bonne exécution de projets déterminés ;
- xi) Développer les activités de coopération avec les organisations régionales et les institutions financières internationales ; notamment la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale et les Banques de Développement Régional afin d'assurer, entre autres, la mobilisation de ressources financières pour le développement industriel ;
- xii) Supprimer les systèmes de subvention dont bénéficient les produits manufacturés des pays de la Communauté Européenne exportés en Afrique ;
- xiii) Organiser un plus grand nombre de réunions inter-régionales.

.../...

D. Système de Consultations

35. Le Système de Consultations de l'ONUDI a besoin d'être redynamisé en vue d'accroître sa capacité de contribuer effectivement aux efforts d'industrialisation de l'Afrique. Les consultations devraient notamment :

- i) Assurer qu'un plus grand nombre d'experts et de consultants viennent des pays en développement et dans la mesure du possible des pays africains lorsque ces consultations ont lieu en Afrique ;
- ii) Rendre les thèmes de consultations plus en rapport avec les priorités industrielles de l'Afrique ; et là où ils sont conformes aux priorités industrielles de l'Afrique s'assurer qu'il sert de mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Décennie ;
- iii) Donner une plus grande importance à des aspects de la consultation tels que la promotion des investissements et l'assistance technique ;
- iv) Assurer que les consultations entre pays africains et pays développés aboutissent à des accords en matière de redéploiement industriel acceptés par les différents partenaires ;
- v) Encourager les contacts entre pays africains et autres pays en développement en mesure de fournir une formation en gestion, une assistance en technologie et en commercialisation et apporter des compétences pour les opérations industrielles ;
- vi) Adopter des propositions concrètes durant les réunions de consultation ainsi que des actions de suivi à différents niveaux : les gouvernements concernés dans les pays développés et en développement, les entrepreneurs et les institutions de développement, notamment l'ONUDI ;
- vii) Problèmes liés aux économies d'échelle, à la conception et à la fabrication de machines et d'équipements polyvalents.

E. Arrangements institutionnels

36. En raison de la nécessité de promouvoir le développement industriel de l'Afrique, les arrangements institutionnels de l'ONUDI devraient assurer que les priorités industrielles de l'Afrique soient pleinement prises en compte dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est recommandé :

- i) D'envisager la mise en place d'un système selon lequel la nomination des Directeurs des cinq Départements fonctionnels se fasse par rotation entre les cinq régions et que ces postes ainsi que d'autres postes ne soient pas de postes réservés ;
- ii) D'envisager la création d'un Bureau Régional de l'ONUDI en Afrique aussitôt que possible, d'y inclure une banque de données en vue de permettre aux pays africains de mieux orienter leurs politiques en matières d'acquisition de technologie ;
- iii) D'accroître substantiellement le nombre de Conseillers Industriels Principaux hors siège avec une priorité accordée aux PMA et au recrutement de nationaux africains.

F. Assistance Technique au Peuple Namibien et aux Mouvements de Libération de l'Afrique Australe reconnus par l'OUA

37. L'ONUDI est invitée à accroître son assistance au Congrès National Africain (ANC), au Congrès Panafricain (PAC) et à l'Organisation du Peuple Sud-Ouest Africain (SWAPO) notamment :

- i) En assurant une formation en matière d'établissement et de renforcement de petites industries ;
- ii) En assurer la formation de la main-d'oeuvre industrielle y compris la main d'oeuvre féminine ;

38. La Communauté Internationale devrait accélérer et accroître son assistance aux Mouvements de Libération en plus des efforts déjà fournis.

G. Nouveaux concepts et approches pour la coopération en matière
de développement industriel

39. La coopération technique dans le domaine du développement industriel devrait être revue pour comporter d'autres concepts, en particulier les éléments en vue de la négociation d'un code de conduite normalisant les rapports contractuels entre les pays en développement d'une part, les pays développés d'autre part, et qui prendrait en compte les préoccupations des pays africains en ce qui concerne la formation, la rentabilité des unités industrielles, et la qualité des produits manufacturés. A cet égard, l'ONUDI est invitée à étudier les approches visant à réduire le fossé technologique entre pays développés et pays en développement en général et l'Afrique en particulier. L'ONUDI devrait être plus agressive et développer les capacités existantes pour répondre à des problèmes spécifiques, entre autres, des missions de haut niveau sur le terrain.

CONCLUSION

40. Comme indiqué dans le Plan d'Action de Lagos et réaffirmé dans le Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique et le Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique, nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité première s'agissant de l'application des mesures nécessaires à la bonne exécution du programme de restructuration et de réhabilitation dans nos pays. Nous sommes en outre convaincus que, compte tenu de la complexité des problèmes que connaissent les industries africaines et de la crise économique que traversent actuellement les pays africains, le rôle de la Communauté Internationale revêt une importance cruciale quant à l'assistance technique et financière au développement industriel et le développement des compétences nationales. En conséquence nous gardons la ferme conviction que la Conférence Générale de l'ONUDI tiendra pleinement compte des mesures énoncées plus haut.

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

initial
22/10/87
16 OCT. 1987
Kigali, le
N°

A traiter par
Date enreg. *26-10-87*
N° Classement *29508*

Aff Ext Vn 19/10
Aff Econ Vn
TELEX OFFICIEL

Référence :

Objet :

DESTINATAIRE: APV PROJETS LTD

P.O. BOX N° 4 MANOR ROYAL

CRAWLEY WEST SUSSEX RHIO 2 QB

UNITED KINGDOM

TELEX : 87237

TEXTE: N° *2459* /08/02.2/87: REVOTEL DU 9/10/87 RELATIF REUNION PREVUE
AU CDI BRUXELLES DU 21 AU 23/10/87 SUR PROJET DE PRODUCTION DES
HUILES ESSENTIELLES HONNEUR VOUS DEMANDER REPORTER DITE REUNION
DANS LA SEMAINE DU 2 AU 7 NOVEMBRE 87 POUR PERMETTRE PARTICIPA-
TION DE LA DELEGATION RWANDAISE. PRIERE CONTACTER CDI ET M'INFORMER
RESULTATS DE VOS DEMARCHES.

CONSIDERATION DISTINGUEE.

CPI à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
UWILINGIYIMANA JUVENAL
Le Secrétaire Général
NKUNDIYEZE Boniface
Industrie et de l'artisanat

Exp. Ministère de l'Industrie
et de l'Artisanat
B.P. 73 KIGALI



MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B. P. 73 — KIGALI

TELEX OFFICIEL

Kigali, le

N°

Référence :

A traiter par

DESTINATAIRE : MINISTERE DU COMMERCE ET DE

L'APPROVISIONNEMENT DU PEUPLE

Objet :

Date en rec

N° Classement

OUAGADOUGOU

BURKINA FASO

TEXTE N° 2426/08/03.13/87 REVOTEL N° 045 DU 6/10/87 HONNEUR
VOUS INFORMER QUE REPUBLIQUE RWANDAISE EST INTERESSEE A
PARTICIPATION AU COLLOQUE INTERAFRICAIN SUR PROMOTION DE
L'ARTISANAT SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES STOP RWANDA
SERA REPRESENTE PAR MM NDATEBA JEAN MARIE VIANNEY ET MUKURALINDA
PAPIAS RESPECTIVEMENT CHEF DE DIVISION ENCADREMENT ARTISANAT
AU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT ET ARTISAN MEMBRE
CONSEIL ADMINISTRATION COOPERATIVE ARTISANS RWANDAIS STOP
ATTENDONS INFORMATIONS DETAILLEES FULLSTOP

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT

UWILINGIYIMANA Guvénal

KIGALI, le 12 OCT. 1987

Expéditeur: MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- SALON INTERNATIONAL D'OUAGADOUGOU
(SIAO)

REPUBLIQUE RWANDAISE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
B.P. 15 KIGALI

Rumant

Kigali, le 13 OCT. 1987

N° 2109 /01.33

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Ministre,

Suite à la lettre n° 2401/08/02/87 du 8 octobre 1987 adressée au Président de la République par le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat et dont vous avez reçu copie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les ordres de mission n°s 2049/01.04 et 2048/01.04 du 7 octobre 1987 sont prolongés de 2 jours, le second au taux de 10.400 FRW par jour.

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIRYAYO Saméon.

Copie pour information à:

Monsieur le Ministre de l'Indus-
trie et de l'Artisanat
K I G A L I



MINISTRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Kigali, le 08 OCT. 1987

N° 2401/08/02/87

Préparer lettre ad hoc

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

URGENT

A traiter par
Date entrée : 8-10-87
N° Classement : 19878/08

Référence :

Objet :

Excellence Monsieur le Président,

En complément à ma lettre n° ²²⁹⁴2229/08/02/87 du 24 Septembre 1987 relative à la réunion extraordinaire des Ministres Africains de l'Industrie prévue à Addis-Abeba en vue d'adopter une position commune africaine à présenter à la 2ème session de la Conférence Générale de l'ONUDI qui aura lieu du 9 au 13 Novembre à Bangkok, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que suite à une correspondance récente émanant du Secrétaire Général de l'OUA (cfr copie du télex en annexe), la réunion de l'OUA qui était précédemment programmée pour le 16/10/1987 a été reportée pour la période du 18 au 19/10/1987; tandis que celle de la CEA est maintenue aux dates antérieurement indiquées c'est-à-dire les 16 et 17 Octobre 1987.

Ainsi, pour permettre à la délégation rwandaise de participer à ces deux réunions et au cas où Vous n'y voyez pas d'inconvénient, je demanderais à Votre Excellence de bien vouloir autoriser la prolongation de la durée de la mission jusqu'au 20/10/1987 au lieu du 18/10/1987 annoncé précédemment.

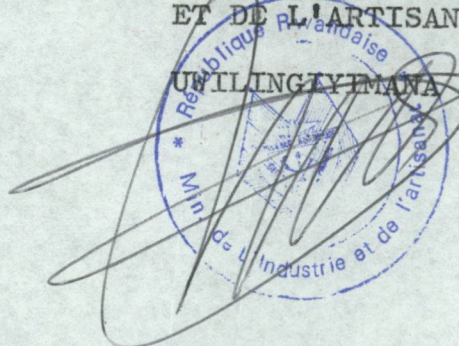
Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute et respectueuse considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT

UWILINGIYEMANA Juvénal

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI



*
502 MINAFFET RW
506 BCR KGL 1

29 SEP. 1987

ZCZC NRW814 IKE441 ETR273 0AUC95
RWKX CY ETAD 144
ADDISABABA 144/135 22/9 1730

ETAT
MINAFFET
KIGALI/RWANDA/

Urgent

SG2190 HONNEUR ME REFERER AU TELEX DU 11 AOÛT 1987 PAR LEQUEL
L'OUA INVITE VOTRE GOUVERNEMENT A PRENDRE PART A LA REUNION
SPECIALE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE
CHARGEE DE PREPARER L'ONUDI II ET VOUS INFORMER QU'APRES
CONSULTATION AVEC LE SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CEA, IL A ETE DECIDE
QUE LA REUNION SE TIENDRA LES 18 ET 19 OCTOBRE 1987 STOP LA
REUNION AURA POUR BUT D'EXAMINER LES RECOMMANDATIONS DE LA
CONFERENCE CEA/ONUDI DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE EN
VUE DE METTRE AU POINT UNE POSITION AFRICAINE COMMUNE EN PREVISION
DE LA DEUXIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI I PREVUE A BANGKOK
EN NOVEMBRE 1987 STOP VOUS SAURAI S GRE NOUS COMMUNIQUER
COMPOSITION ET DATE D'ARRIVEE DE VOTRE DELEGATION A LA CONFERENCE
STOP TRES HAUTE CONSIDERATION =

IDE OUMAROU
SECRETAIRE GENERAL OUA

COL = SG2190 11 1987 18 19 1987 1987 +

A traiter par
Date d'entrée
N° de réponse
N° de classement